

Conditions Générales de Vente Utilisateurs Réparations appareil photo

Pour nous contacter

- Produits PENTAX pentax@pm2s.fr
- Produits FUJIFILM pm2s@pm2s.fr

Site Internet : www.pm2s.fr

Envois d'appareils photo :
PM2S
CS 20096
78395 BOIS D'ARCY CEDEX

"4" Recommandations pour un service efficace :

- Pensez à consulter nos différentes offres sur notre site internet
- Protégez parfaitement les appareils que vous nous expédiez.
- Adressez-nous le matériel sans boîte ni accessoires
- Adressez-nous vos cartes mémoire dans des enveloppes portant la mention "carte mémoire".

Intervention rapide si :

- *L'expéditeur du colis est facilement identifiable (pensez à joindre à l'intérieur du colis l'ensemble de vos coordonnées)*
- *l'incident ou la panne est clairement précisé,*
- *Le choix de la prestation est clairement spécifié*

1- CONDITIONS D'APPLICATION

Tout envoi d'appareil par vos services à notre société vaut acceptation de votre part des présentes Conditions Générales de Vente.

Ces Conditions Générales de Vente priment sur toutes les clauses contraires figurant dans les conditions Générales du client ou sur sa commande et constituent le socle de la relation entre PM2S et ses clients, conformément aux dispositions de l'article L441-6 du Code du Commerce.

2- DEVIS DE REPARATION

Si vous demandez un devis, celui-ci vous sera adressé dans un délai moyen de 5 jours suivant la réception du matériel dans nos ateliers.

Le devis doit nous être obligatoirement retourné par courrier, télécopie ou mail (devis.apn@pm2s.fr) daté et signé, accompagné de votre règlement.

*** Aucun accord téléphonique ne sera pris en considération.**

*** Aucune réparation ne sera effectuée sans la réception préalable du règlement.**

Important :

Aucune modification ou annulation de devis demandée ne pourra être prise en compte, sauf dans le cas où l'appareil ne serait pas encore entré en atelier.

2.1. Comment accélérer le traitement des interventions ?

Indiquez le montant TTC à partir duquel vous souhaitez que nous réalisions un devis ou le montant TTC à partir duquel vous ne souhaitez pas d'intervention. Ces deux informations sont considérées comme des demandes de devis.

2.2. Refus de devis

Devis demandé

Tout refus de devis préalablement demandé donne lieu à l'application du "Forfait devis refusé".

Seront considérées comme demandes de devis les mentions :

- Devis demandé,
- Réaliser un devis si montant de réparation supérieur à ...
- Ne pas réparer si montant de réparation supérieur à

Devis non demandé

Conformément à la législation en vigueur, un devis sera établi pour toute réparation hors garantie dont le montant TTC sera supérieur à 150 €.

2.3. Coût

Les frais de réalisation d'un devis sont facturables en cas de refus.

Merci de noter que :

- Les devis et factures sont édités au prix TTC
- Le "Forfait devis refusé" (*appliqué en cas de refus d'un devis préalablement demandé*) est calculé selon le tarif en vigueur.
- En cas de refus de devis non demandé, les frais de réexpédition (port et assurance) et les frais administratifs seront facturés.
- Il n'y a pas de frais en cas d'abandon de l'appareil.

2.4. Durée de validité des devis

Tous les devis réalisés par nos services sont valables 3 mois maximum.

3- ABANDON D'APPAREIL

Ne seront conservés dans nos locaux pendant une durée d'un an, que les appareils pour lesquels la société PM2S est en attente d'une réponse à un devis ou à un courrier. Passé ce délai, ils seront considérés comme abandonnés.

4- REPARATION IMPOSSIBLE

Nous n'assurons pas les interventions sur des appareils dont les pièces détachées ne sont plus disponibles en stock ou auprès du constructeur. Dans le cas où la réparation ne pourrait être réalisée, nous adresserons dans la mesure du possible une proposition commerciale. Dans la négative, ces appareils sont retournés en l'état sans frais.

5- GARANTIE DE REPARATION

Après réparation, toute anomalie devra être signalée avant la fin du délai de garantie de réparation (6 mois).

Les conditions d'application de cette garantie de réparation sont identiques aux règles générales d'application de la garantie constructeur.

6- APPAREILS NON REPARES PAR PM2S

Les appareils non réparés par PM2S qui nous seront adressés par erreur seront réexpédiés à l'expéditeur, à ses risques et périls, des frais de réexpédition et de traitement du dossier et indiquant : "Intervention non réalisée : matériel non réparé par PM2S" seront demandés.

7- INTERVENTION

- Les appareils confiés pour réparation à PM2S sont réparés dans un délai moyen de 21 jours calendaires. Ce délai est calculé date de réception PM2S / date de réexpédition PM2S.
- Sauf demande expresse de restitution mentionnée sur le bordereau de retour du matériel ou lors de la réponse à notre devis, toutes les pièces défectueuses remplacées deviendront la propriété de PM2S.

8- CONDITIONS DE REGLEMENT

Aucune intervention ne pourra être réalisée sans réception de son règlement. Ce règlement pourra être effectué par virement, carte bancaire (sur notre site) ou chèque à joindre à la réponse à notre devis ou à l'envoi de l'appareil en cas de réparation forfaitaire.

9- EXPEDITION DU MATERIEL

- Nous insistons sur l'importance de protéger parfaitement, dans un emballage d'excellente qualité, le matériel que vous nous expédiez. En effet, nous ne pourrions pas être tenus pour responsables si les matériels sont réceptionnés endommagés.
- N'oubliez pas de joindre à l'intérieur du colis l'ensemble de vos coordonnées. Tout produit réceptionné sans possibilité d'identification de l'expéditeur en pourra être traité et sera mis en attente d'informations complémentaires de la part de son propriétaire. Nous ne pourrions être tenus responsables de cette attente. Sans retour d'information du propriétaire, ce produit sera détruit après 1 an et 1 jour d'immobilisation dans nos services.
- Notre responsabilité ne pourra être engagée pour tout colis non accepté par PM2S.
- Nous vous recommandons d'assurer contre les pertes ou les vols les appareils que vous nous envoyez pour réparation.

- A réception de nos colis, vérifiez que le matériel est bien présent et non endommagé dans le colis en présence du transporteur et refusez le colis si nécessaire.

10- ACCESSOIRES

Afin d'éviter toutes pertes, ne joindre **strictement** aucun accessoire à vos expéditions.

Ne nous expédier les cartes mémoire, les batteries ou autres accessoires que lorsqu'ils sont explicitement demandés par PM2S.

Nous déclinons toute responsabilité en cas de perte de carte(s) mémoire, de batterie(s) ou autre(s) accessoire(s) envoyés sans demande expresse de notre part.

Toutes les données contenues dans les cartes mémoire confiées à **PM2S** devront, avant l'expédition des cartes, être sauvegardées par le client. En effet, dans le cadre de nos interventions, les données peuvent être effacées des cartes mémoire.

11- MOTIFS DE L'INTERVENTION

Vous devez expliquer clairement les motifs du retour. Le technicien saura immédiatement à quel niveau doit se situer son intervention. La durée de la réparation en sera écourtée de façon appréciable.

- *Lorsqu'il est demandé le seul remplacement d'une pièce externe, les révisions générales ne sont réalisées que sur demande expresse.*

12- MODALITES D'EXPEDITION ET DE REEXPEDITION DES APPAREILS A REPARER

Les frais d'envoi des matériels sont à la charge de l'expéditeur et ces matériels sont acheminés aux risques et périls de l'expéditeur.

Les frais de réexpédition afférents aux matériels hors garantie sont payables selon le tarif en vigueur.

Les frais de réexpédition sont composés des :

- frais de port,
- frais administratifs,
- de l'assurance transport.

Assurance transport : En cas de perte ou de vol lors de la réexpédition du matériel, nous remplacerons l'appareil en cause par un matériel de même gamme, de caractéristiques techniques équivalentes et d'état général comparable.

13- RECEPTION ET ACTE DE RESERVE

A la réception du matériel par PM2S, un acte de réserve sera dressé et vous sera envoyé dans les cas suivants :

- le matériel réceptionné ne correspond pas au matériel indiqué par le client dans le document d'accompagnement,
- le constat à réception révèle une dégradation importante du matériel (choc, par exemple), non spécifiée sur le document d'accompagnement.

14- APPLICATION DE LA GARANTIE

La garantie accordée par le Constructeur ne s'applique qu'en l'absence d'intervention sur le matériel de toute personne non habilitée.

La garantie accordée par le Constructeur s'applique sur les appareils utilisés selon les normes en conformité avec les conditions définies dans le mode d'emploi, les préconisations d'emploi ou d'usage.

Aussi, les dégâts occasionnés par des chocs ou par des oxydations, les défauts d'entretien ou d'utilisation ainsi que les appareils présentant des traces de sable ne sont pas couverts par la garantie.

Ces appareils feront l'objet d'une dénonciation de garantie et seront traités selon les modalités appliquées aux appareils hors garantie. Dans ce cas, un forfait correspondant aux frais administratifs, frais de port/emballage, frais d'assurance transport et frais de contre-remboursement seront facturés.

15- DEMANDES D'INFORMATIONS

Afin de vous permettre de suivre de manière efficace et précise la situation des appareils en réparation au sein de nos services, nous vous invitons à vous connecter sur notre site internet : www.pm2s.fr

16- UTILISATION DES CARTES MEMOIRE CONDITIONS PARTICULIERES

Nous invitons les utilisateurs à bien suivre les recommandations d'utilisation des cartes mémoire image décrites dans le mode d'emploi et leur conseillons vivement d'effectuer un double des données importantes sur un autre support car la société PM2S ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable en cas de perte ou de disparition des données.

TARIF 2016

Prestations Appareils Photographiques

Tarif horaire de la main d'œuvre

Argentique	42,00 € HT
Compact et Bridge	60,00 € HT
Reflex - Optique et Hybride	90,00 € HT

Devis

Sur demande, nous pouvons réaliser un devis d'intervention selon les modalités suivantes :

	Type de frais	Prix brut HT en €
Argentique	Frais d'établissement de devis	10,98
Compact et Bridge	Frais d'établissement de devis	15,12
Reflex - Optique et Hybride	Frais d'établissement de devis	19,88

Frais d'expédition et frais divers (France Métropolitaine)

	Frais d'expédition et d'emballage en € HT à partir de (variable selon le poids)	Frais divers en € HT
Tous matériels	8,25	4,68

Frais de recouvrement

	Frais d'expédition et d'emballage en € HT à partir de (variable selon le poids)
Frais de contre-remboursement non facturés en cas de règlement avant expédition.	9,60

Frais de devis refusé = frais de devis + frais d'expédition et d'emballage + frais divers HORS ASSURANCE TRANSPORT

Aucun frais ne sera facturé en cas d'ABANDON du matériel.